

arrivé, le 20 mai. Mais c'est un jour férié au sens
de l'art. 30 al. 1 et 142 al. 3^{ème} art 31 CP, donc le
prochain jour ouvrable : mardi 21 mai 2024. des créanciers

Concernant la mise en considération, en vertu de l'art.
305 al. 2 CPP, un certain nombre de créanciers ne sont pas
pris en compte. - lequel?

In casu, Zeus a présenté le 22/04, donc en temps utile et
il n'est pas dans les catégories de 305 al. 2 CP. Iphigénie :
en temps utile et mise en considération. Médée, " Crète,
l'épouse de Créon : ". Antigone, " épouse et ancienne gorgite
des créanciers qui sont d'accord : Zeus pour 200'000

Impneis

... fait les majorités → pas de temps de

⊗ date avec produit aval 21 mai 2024

2, _____